

## 52. NE RESISTEZ PAS AU MECHANT (Mt. 5:38-42 ; Lc. 6:29-30)

MATTHIEU 5	MARC	LUC 6	JEAN
38. Vous avez appris qu'il a été dit : œil pour œil, et dent pour dent. 39. Mais moi, je vous dis de ne pas résister au méchant. Si quelqu'un te frappe sur la joue droite, présente-lui aussi l'autre.		29a. Si quelqu'un te frappe sur une joue, présente-lui aussi l'autre.	

Les enseignements précédents (sur la colère, sur l'adultère, sur les serments) commentaient des **interdictions** formulées par le Décalogue (ce qu'il ne faut pas faire et que nous faisons).

Maintenant, Jésus énonce des **commandements positifs** (ce qu'il faut faire et que nous ne faisons pas).

• **Mt. 5:38** “*Vous avez appris qu'il a été dit : œil pour œil, et dent pour dent.*” :

a) Jésus a introduit son enseignement sur le **meurtre** en disant : “*vous avez entendu qu'il a été dit ... mais moi, je vous dis*”.

Il a introduit son enseignement sur l'**adultère** en disant : “*vous avez appris qu'il a été dit ... mais moi, je vous dis*”, et, poursuivant sur la **lettre de divorce**, il a répété : “*il a été dit ... mais moi, je vous dis*”.

Il a introduit son enseignement sur les **serments** en disant de nouveau : “*vous avez encore appris qu'il a été dit ... mais moi, je vous dis*”

Pour la **quatrième** fois, Jésus introduit par la même formule un nouvel enseignement sur la Loi de Moïse, et se présente comme un Scribe supérieur à tous ceux qui enseignaient le peuple.

Une fois de plus, Jésus **ne va pas modifier les paroles** communiquées par Moïse, mais il va **corriger l'interprétation méchante** que les hommes en donnaient.

b) Les hommes connaissaient très bien les versets suivants d'où Jésus tire sa citation !

**Ex. 21:22-25** “(22) Si des hommes se querellent, et qu'ils heurtent une **femme enceinte**, et la fasse accoucher, sans autre accident, ils seront punis d'une **amende** imposée par le mari de la femme, et qu'ils paieront devant les juges. (23) Mais s'il y a un accident, tu donneras **vie pour vie**, (24) **œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied**, (25) **brûlure pour brûlure, blessure pour blessure, meurtrissure pour meurtrissure.**”

**Lév. 24:19-20** “(19) Si quelqu'un blesse son prochain, il lui sera fait comme il a fait : (20) **fracture pour fracture, œil pour œil, dent pour dent** ; il lui sera fait **la même blessure** qu'il a faite à son prochain.”

**Deut. 19:21** (contre un **criminel** non meurtrier) “Tu ne jetteras aucun regard de pitié : **œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied.**”

c) Ces versets exposent un **principe juridique** applicable par les **tribunaux** d'Israël :

• La Loi de Moïse cherchait toujours à **empêcher la vendetta** (les villes de refuge ont été instaurées dans ce but).

• La peine prononcée **ne devait pas dépasser** la mesure exacte du préjudice subi, et ne devait pas aller au-delà : la Loi interdisait en fait de dire sous le coup de la fureur : “**deux yeux pour un œil**” !

• La Loi de Moïse indiquait donc la **peine plafond** applicable, mais n'excluait pas une **peine plus légère** si les tribunaux le décidaient.

Il est probable que les condamnations corporelles se traduisaient souvent par des **compensations financières** dépendant de la situation sociale de la victime et des circonstances (de même, les tribunaux modernes mesurent en indemnités le préjudice subi par la victime d'un chauffard, ou par la victime de l'imprudence d'un tiers, etc.).

Une grande liberté d'appréciation était apparemment laissée aux tribunaux. Le principe de **réparation financière** est par exemple exposé dans les cas de **blessure lors d'une rixe** :

**Ex. 21:18-19** “Si des hommes se querellent, et que l'un d'eux frappe l'autre avec une pierre ou avec le poing, sans causer sa mort, mais en l'obligeant à garder le lit, celui qui aura frappé ne sera point puni, dans le cas où l'autre viendrait à se lever et à se promener dehors avec son bâton. Seulement, **il le dédommagera** de son interruption de travail, et **il le fera soigner** jusqu'à sa guérison.”

**Ex. 21:26-27** “(26) Si un homme frappe l’œil de son esclave, homme ou femme, et qu’il lui fasse perdre l’œil, il le mettra en **liberté, pour prix de son œil.** (27) Et s’il fait tomber une **dent** à son esclave, homme ou femme, il le mettra en **liberté, pour prix de sa dent.**”

La Loi enseignait surtout que **nuire à autrui, c’est nuire à soi-même.** C’est ce qui paraîtra au jour du jugement final.

d) Mais les hommes utilisaient ces versets pour **justifier au contraire une action violente et vengeresse**, mise en œuvre par la victime ou par ses proches sans passer par les tribunaux. Le commandement édicté pour éviter la vengeance était devenu un justificatif de la vengeance !

En agissant ainsi, les hommes étaient **complices et victimes d’un esprit ténébreux** les faisant réagir comme des **bêtes hargneuses**. Chez les païens, ce même esprit alimente la pratique contagieuse et démoniaque de la **vendetta**.

Les **pulsions** vengeresses de l’homme déchu n’ont aucun souci de l’équité. L’égoïsme et l’orgueil veulent instinctivement se venger sans frein de celui qui leur a nuï.

Il n’y a dans cette attitude **aucune volonté de préserver la paix**, et d’éviter la haine. C’était ignorer les versets suivants :

**Prov. 20:22** “*Ne dis pas : Je rendrai le mal. Espère en l’Éternel, et il te délivrera.*”

**Prov. 24:29** “*Ne dis pas : Je lui ferai comme il m’a fait, je rendrai à chacun selon ses œuvres.*”

• **Mt. 5:39a** “*Mais moi, je vous dis de ne pas résister au méchant.*” :

Le principe sous-jacent à cet enseignement de Jésus est de **préserver si possible les chances d’un retour à la paix**. Ce n’est pas un rejet du principe de légitime défense ou du secours à personne en danger.

C’est ainsi que Dieu agit en faveur des hommes, et cette attitude de principe est agréable à Dieu.

Un croyant qui agit ainsi **fait honneur à Dieu**.

Un croyant sait que, par sa nature déchue, il fait partie des “**méchants**”.

Jésus va donner **trois exemples** d’application de ce **principe général**, et ainsi en préciser la portée : à l’occasion d’une **violence** subie, à l’occasion d’un **différend**, à l’occasion d’une contrainte exercée par le pouvoir.

• **Mt. 5:39b, Lc. 6:29a** “*Si quelqu’un te frappe ... sur une joue ... sur la joue droite, présente-lui aussi l’autre.*” :

a) “**Frapper sur la joue droite**” d’un homme est **une atteinte grave à sa dignité**, par exemple lors d’une dispute. Mais ce n’est ni une atteinte mettant en danger son **intégrité physique**, ni un acte **répété**.

Est assimilable à la gifle **toute parole ou tout geste qui blesse et humilie**, en privé ou en public.

Jésus n’envisage pas ici le cas du méchant qui, malgré des mises en garde, **porte sans cesse atteinte** à la dignité d’autrui par des coups, des paroles blessantes, des vexations **répétées** ! La recherche de la paix est alors illusoire.

b) **On doit éviter de s’opposer à un comportement condamnable avec une motivation démoniaque.**

C’est ce que Jésus dira à Pierre à Gethsémané, annonçant du même coup la défaite de Satan : “*Tous ceux qui prendront l’épée (avec un cœur impur) périront par l’épée*” (Mt. 26:52).

Ce que Jésus condamne, c’est **l’esprit de vengeance**, maquillé de surcroît ici par une citation biblique déformée, ou par une tradition d’hommes déchus ! La Loi de Moïse était pourtant claire :

**Lév. 19:18** “*Tu ne te vengeras point, et tu ne garderas point de rancune contre les enfants de ton peuple. Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Je suis l’Éternel.*”

c) A aucun moment dans ce passage Jésus ne s’oppose au principe de la **légitime défense**, et au principe de **l’assistance à personne en danger**.

• La **légitime défense** avec mise en œuvre de la **force**, quand l’intégrité physique est soudainement en grave danger, est légitime selon les Ecritures : ni Jean-Baptiste, ni Jésus ne se sont opposés à l’existence d’une **armée** ou d’une **police**. Ce qui est légitime pour la collectivité, l’est aussi pour les individus. De nombreuses législations prennent ce fait en compte. Jésus ne demande pas aux hommes de devenir des esclaves avilis. L’Éternel a souvent suscité des chefs de guerre en Israël pour délivrer le pays des pillards et des envahisseurs.

Jésus **savait** que **ses disciples portaient une épée** pour s’opposer éventuellement à des brigands, et il **ne s’y est jamais opposé**. Par contre, à Gethsémané, il a refusé une défense légitime pour obéir à la volonté encore plus légitime de son Père, et parce que les soldats obéissaient à une Institution.

- **L'assistance à personne en danger** suppose également l'emploi de la **force**, quand c'est possible, pour **défendre les faibles**. C'est une manifestation de l'amour envers le prochain, parfois au risque de sa propre vie. C'est le contraire de l'égoïsme qui pense à sa propre sécurité. **Abraham a pris les armes** pour délivrer Lot.

- Jésus ne demande pas à une épouse battue de ne pas essayer de se soustraire à son bourreau !

- Dans tous les cas, il ne doit pas y avoir de désir de vengeance, mais seulement un souci de **protection**.

**d) Jésus n'a pas riposté physiquement** au coup de l'huissier. Jésus ne l'a pas invité à renouveler son geste mauvais, mais il y était préparé. Il a **“tendu l'autre joue”** en **répondant** par une parole puissante qui a peut-être conduit le coupable à se repentir (Jn. 18:22-23). Il n'y avait en Jésus aucune **impulsion** de vengeance.

**Jn. 18:22-23** “(22) *A ces mots, un des huissiers, qui se trouvait là, donna un soufflet à Jésus, en disant : Est-ce ainsi que tu réponds au souverain sacrificateur ?* (23) *Jésus lui dit : Si j'ai mal parlé, fais voir ce que j'ai dit de mal ; et si j'ai bien parlé, pourquoi me frappes-tu ?*”

**David** avait manifesté ce même esprit de Christ quand il a épargné la vie de Saül qui cherchait à le tuer (1 Sam. 24:1-17). Cela a plu à Dieu.

C'est cette attitude qui donne à Jésus le **droit de détruire** le diable et ses complices au dernier jour.

Quand Jésus a été entouré d'une **foule menaçante** à Nazareth, il ne s'est pas laissé frapper, mais **il a fui**.

**Lc. 4:28-30** “(28) *Ils furent tous remplis de colère dans la synagogue, lorsqu'ils entendirent ces choses.* (29) *Et s'étant levés, ils le chassèrent de la ville, et le menèrent jusqu'au sommet de la montagne sur laquelle leur ville était bâtie, afin de le précipiter en bas.* (30) *Mais Jésus, passant au milieu d'eux, s'en alla.*”

- Par contre, à Gethsémani, il n'a ni fui ni riposté, car il savait que Golgotha faisait partie du plan de Dieu. Il n'a même pas répondu, comme la loi l'y autorisait, aux accusateurs devant Pilate, alors que, quelques années plus tard, Pierre et Paul n'ont pas hésité à défendre leur bon droit, et ont même été aidés en cela par le Saint-Esprit.

- Jésus s'est laissé faire, non par faiblesse, mais volontairement, par amour des élus et de son Père.

**e) A l'inverse Jacques et Jean** auraient volontiers **condamné au bûcher** tous les habitants d'une ville de Samarie (Lc. 9:54) ! Pour Jésus, le salut de l'offenseur était plus important que la douleur de l'offense.

**Pierre** a coupé l'oreille d'un homme de la cohorte venant arrêter Jésus (Jn. 18:10) : en guérissant l'oreille de cet homme, Jésus a plus contribué à transformer le cœur de cet homme que ne l'avait fait l'épée (Lc. 22:51).

**f) “Présenter l'autre joue”**, c'est refuser l'**engrenage** proposé par le **diable**.

C'est plus que considérer la situation avec le recul de la **sagesse humaine naturelle**. C'est avoir le même regard que Dieu sur les faits et sur le coupable de l'agression, c'est surtout **considérer les réalités invisibles et éternelles**.

De plus, **“présenter l'autre joue”** évite de porter **atteinte à la dignité** de l'âme du coupable, et les témoins savent le reconnaître.

**g) Chaque situation conflictuelle est en fait un cas particulier.**

Mais Dieu a confié à ses enfants la liberté d'agir, au mieux de leur connaissance, et selon leur degré de croissance spirituelle, sur l'opportunité et la manière de **“tendre l'autre joue”** dans le respect des principes examinés ci-dessus.

L'incident suivant, mettant **Paul** en scène, montre qu'il n'est pas toujours facile à l'homme limité de prendre en un clin d'œil la meilleure décision en ce domaine :

**Act. 23:2-5** “(2) *Le souverain sacrificateur Ananias ordonna à ceux qui étaient près de lui de le frapper sur la bouche.* (3) *Alors Paul lui dit : Dieu te frappera, muraille blanchie ! Tu es assis pour me juger selon la Loi, et tu violes la Loi en ordonnant qu'on me frappe !* (4) *Ceux qui étaient près de lui dirent : Tu insultes le souverain sacrificateur de Dieu !* (5) *Et Paul dit : Je ne savais pas, frères, que ce fût le souverain sacrificateur ; car il est écrit : Tu ne parleras pas mal du chef de ton peuple.*”

En Act. 16:35-39, Paul n'hésite pas à faire valoir que ses droits avaient été bafoués par le tribunal. C'était faire planer une **menace légale violente** !

Jésus ne prône ni la **faiblesse de caractère**, ni la **lâcheté**, mais il a manifesté la **maîtrise de soi**, la **mansuétude**, la **noblesse de cœur**, la **patience**, la **douceur**, l'aptitude à **voir plus loin et plus haut** que le désagrément passager.

• **L'homme naturel** est capable d'exploits guerriers en trouvant de l'énergie dans des dogmes inspirés parfois par les ténèbres.

• Les perfections de Christ sont un **objectif** assigné **aux seuls élus**. Eux seuls peuvent avoir accès aux énergies du monde divin invisible qui transforment la manière de penser et d'être. Ces perfections sont le **fruit de l'Esprit** (Gal. 5:22).

**Tite 3:1-3** “(1) *Rappelle-leur d'être soumis aux magistrats et aux autorités, d'obéir, d'être prêts à toute bonne œuvre, (2) de ne médire de personne, d'être pacifiques, modérés, pleins de douceur envers tous les hommes. (3) Car nous aussi, nous étions autrefois insensés, désobéissants, égarés, asservis à toute espèce de convoitises et de voluptés, vivant dans la méchanceté et dans l'envie, dignes d'être haïs, et nous haïssant les uns les autres.*”

**h)** La réaction hargneuse de certains **automobilistes** face aux attitudes perçues comme offensantes est une illustration de ce que **l'esprit des ténèbres** peut faire faire aux hommes, avec les **conséquences** qui peuvent en résulter. Le monde a l'habitude de se venger, mais le monde n'est pas un modèle pour un croyant.

Dans le roman “*L'Idiot*” de Dostoïevski, le prince Mychkine, un homme doux, est publiquement provoqué par un camouflet d'un homme de guerre pour **l'obliger à se battre** en duel. L'offensé ne se laisse pas aller à la colère, mais répond seulement : “*Comme vous allez être honteux !*” Il avait du même coup vaincu le diable.

**Moïse** était revêtu de ce signe de douceur (comparer Ex. 2:12 et Nb. 12:3). **Jésus** est le **Roi plein de douceur** (Mt. 21:5, 11:29). **Paul** était doux (1 Thes. 2:7, 2 Tim. 3:10) même si ses paroles étaient sans concessions.

**Prov. 16:21** “*Celui qui est sage de cœur est appelé intelligent, et la douceur des lèvres augmente le savoir.*”

**Mt. 5:5** “*Heureux les doux, car ils hériteront la terre !*”

**Phil. 4:5** “*Que votre douceur soit connue de tous les hommes.*”

**Col. 3:12** “*Ainsi donc, comme des élus de Dieu, saints et bien-aimés, revêtez-vous d'entrailles de miséricorde, de bonté, d'humilité, de douceur, de patience.*”

**Rom. 12:17-19** “(17) *Ne rendez à personne le mal pour le mal. Recherchez ce qui est bien devant tous les hommes. (18) S'il est possible, autant que cela dépend de vous, soyez en paix avec tous les hommes. (19) Ne vous vengez point vous-mêmes, bien-aimés, mais laissez agir la colère ; car il est écrit : A moi la vengeance, à moi la rétribution, dit le Seigneur.*”

**1 P. 3:9** “*Ne rendez point mal pour mal, ou injure pour injure ; bénissez, au contraire, car c'est à cela que vous avez été appelés, afin d'hériter la bénédiction.*”

**1 P. 3:15** “*Mais sanctifiez dans vos cœurs Christ le Seigneur, étant toujours prêts à vous défendre, avec douceur et respect, devant quiconque vous demande raison de l'espérance qui est en vous.*”

Les membres de **l'Epouse** pour laquelle Jésus-Christ va revenir, auront sans doute été **formés peu à peu** par les circonstances et les Ecritures à manifester cet esprit de **conciliation sans amertume** envers le conjoint, les proches, l'assemblée des frères, les autres concitoyens.

MATTHIEU 5	MARC	LUC 6	JEAN
40. Si quelqu'un veut plaider contre toi, et prendre ta tunique, laisse-lui encore ton manteau. 41. Si quelqu'un te force à faire un mille, fais-en deux avec lui. 42. Donne à celui qui te demande,  et ne te détourne pas de celui qui veut emprunter de toi.		29b. Si quelqu'un prend ton manteau ne l'empêche pas de prendre encore ta tunique.  30. Donne à quiconque te demande, et ne réclame pas ton bien à celui qui s'en empare.	

• **Mt. 5:40 ; Lc. 6:29b** “*Si quelqu'un veut plaider contre toi, et prendre ta tunique, laisse-lui encore ton manteau ... si quelqu'un prend ton manteau ne l'empêche pas de prendre encore ta tunique.*” :

Jésus illustre, avec un **second exemple**, le principe de **conciliation** qu'il vient d'énoncer. Le premier exemple envisageait l'attitude face à une **violence**. C'est maintenant un **différend juridique** qui est envisagé.

Ici, l'adversaire croit être dans son bon droit.

a) Le cas est celui d'un vêtement demandé en **gage** de dette. Ce cas était prévu par la Loi :

**Ex. 22:26-27** “(26) *Si tu prends en gage le vêtement de ton prochain, tu le lui rendras avant le coucher du soleil ; (27) car c'est sa seule couverture, c'est le vêtement dont il s'enveloppe le corps : dans quoi coucherait-il ? S'il crie à moi, je l'entendrai, car je suis miséricordieux.*”

Mais la prise en gage du **manteau** (vêtement extérieur plus précieux et plus indispensable que la tunique intérieure) était une **pratique limitée** par la Loi.

Ici, le créancier semble engager un procès (justifié ou non). Mais il **exige plus** qu'il ne devrait. Jésus répond cependant à cet **esprit de dispute** procédurière par la générosité **conciliante**. Il en résultera un inconfort réel mais **passager**.

Jésus espère que, le procès une fois clos, des **relations apaisées** seront encore possibles.

b) **Le cœur droit ne compte pas comme le fait un cœur mesquin**. Jésus cherche toujours à **préserver l'avenir** (et donc l'éternité).

C'est la **prise en considération des conséquences éternelles** de nos réactions qui doit et peut guider l'élu. L'homme naturel pense au contraire à obtenir réparation immédiatement et à **n'importe quel prix**.

**1 Cor. 6:1-7** “(1) *Quelqu'un de vous, lorsqu'il a un différend avec un autre, ose-t-il plaider devant les injustes, et non devant les saints ? (2) Ne savez-vous pas que les saints jugeront le monde ? Et si c'est par vous que le monde est jugé, êtes-vous indignes de rendre les moindres jugements ? (3) Ne savez-vous pas que nous jugerons les anges ? Et nous ne jugerions pas, à plus forte raison, les choses de cette vie ? (4) Quand donc vous avez des différends pour les choses de cette vie, ce sont des gens dont l'Église ne fait aucun cas que vous prenez pour juges ! (5) Je le dis à votre honte. Ainsi il n'y a parmi vous pas un seul homme sage qui puisse prononcer entre ses frères. (6) Mais un frère plaide contre un frère, et cela devant des infidèles ! (7) C'est déjà certes un défaut chez vous que d'avoir des procès les uns avec les autres. Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt quelque injustice ? Pourquoi ne vous laissez-vous pas plutôt dépouiller ?”*

Devant le Trône, nous découvrirons avec **honte** combien plusieurs de nos réactions ont été non seulement **stupides**, mais en outre **ténébreuses**. Nous en mesurerons aussi les **conséquences** causées aux autres.

Ici, le **préjudice** subi est **mineur** et **passager**. Jésus ne demande pas au croyant d'accepter passivement de se laisser dépouiller injustement de tous ses biens par un cambrioleur ou un escroc ! Jésus n'interdit pas non plus le recours aux tribunaux, mais cela doit être fait sans souci de vengeance ou de gain.

• **Mt. 5:41** “*Si quelqu'un te force à faire un mille, fais-en deux avec lui.*” :

a) Jésus illustre avec ce **troisième exemple** (après celui de gifle et celui du différend judiciaire) le **principe de conciliation** qui doit animer tout homme, juif ou non, se réclamant des Ecritures.

Jésus fait ici allusion à la pratique de la **réquisition** par les autorités publiques, par exemple ici pour aider à un transport de fardeaux. Jésus parle à des **Juifs**, or un tel ordre pouvait émaner d'un **Romain** !

Une fois de plus, Jésus encourage, non pas la servilité, mais une générosité joyeuse de **serviteur de la collectivité** qui **désarme le méchant** ou **ouvre les yeux de l'ignorant**.

Un centurion romain devait être interloqué de rencontrer un Juif qui non seulement exécutait sans rechigner le service qui lui était ordonné, et qui, en outre, lui servait à boire de lui-même !

b) Ici, le **préjudice** subi est peut-être vexant, mais la perte de temps et l'effort demandé sont momentanés (un “**mille**” équivalait à presque 1500 mètres). Jésus n'encourage cependant pas à accepter avec le sourire une dictature. Les Hébreux esclaves de Pharaon ne dansaient pas de joie !

L'Esprit n'a jamais demandé à **Simon de Cyrène**, réquisitionné pour porter la croix (Lc. 23:26), ni de refuser d'obéir, ni de demander à porter une autre charge !

c) Jésus n'envisage pas ici le comportement des puissants de la terre qui, par égoïsme endurci, demandent aux faibles de travailler toujours plus à leur profit personnel.

Jésus n'a jamais demandé aux chrétiens de collaborer avec les nazis contre les Juifs et contre les autres peuples !

• **Mt. 5:42a ; Lc. 6:30a “Donne à celui qui ... à quiconque ... te demande, ...” :**

L'interprétation de cette parole de Jésus doit s'inscrire dans la **continuité** des illustrations précédentes.

a) Cette phrase est une généralisation des 3 exemples précédents.

Jésus envisage donc ici une **“demande” un peu abusive**, qui entraîne une **gêne temporaire et limitée**. Ce peut être une demande d'**argent**, de **temps**, etc.

b) Il ne s'agit pas de répondre aux exigences d'un **escroc**.

Le mot **“quiconque”** n'inclut pas les escrocs qui ont choisi ce mode de vie, mais Jésus engage à **ne pas faire un tri** selon la race, la stature, la religion, les opinions politiques, etc. C'est selon ce principe que Dieu donne.

- Elie a répondu à la requête de **Naaman**, un ennemi syrien.
- Les disciples donnaient aux **nécessiteux**.

Et si un **refus** semble nécessaire, il doit se faire dans un esprit de conciliation pour **préserver si possible les relations futures** ; le refus ne doit être **ni violent ni méprisant**.

c) C'est dans les relations **entre croyants**, et à plus forte raison **dans un couple**, que toutes ces exhortations trouvent un champ d'application **quotidien et permanent**, préparé par Dieu.

**Eph. 5:22-25** “(22) Femmes, soyez soumises à (ou : secondez) vos maris, comme au Seigneur ; (23) car le mari est le chef de la femme, comme Christ est le chef de l'Église, qui est son corps, et dont il est le Sauveur. (24) Or, de même que l'Église est soumise à Christ, les femmes aussi doivent l'être à leurs maris en toutes choses. (25) Maris, aimez vos femmes, comme Christ a aimé l'Église, et s'est livré lui-même pour elle, ...”

Ce qui semble **perdu en donnant** devient alors un **trésor dans le ciel**.

C'est surtout quand les pensées ont l'habitude de se tourner vers Christ qu'il y a alors plus de joie à donner qu'à recevoir, non pour acheter ses faveurs, mais pour lui plaire.

**Mt. 10:8** “Guérissez les malades, ressuscitez les morts, purifiez les lépreux, chassez les démons. Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement.”

• **Mt. 5:42b “... et ne te détourne pas de celui qui veut emprunter de toi.” :**

a) Les prêts étaient **sans intérêts** en Israël. Prêter ne rapportait rien de tangible !

Mais il s'agissait, ici encore, d'une **gêne** limitée dans le temps, car il ne s'agissait **pas d'un don**.

b) Cet emprunt ne doit évidemment pas servir à financer des activités répréhensibles.

c) Cette **accumulation** insistante d'exhortations montre combien ces principes sont importants pour Jésus.

• **Lc. 6:30b “... et ne réclame pas ton bien à celui qui s'en empare.” :**

a) C'est toujours la même pensée. Il n'y a plus place pour l'idolâtrie de Mammon.

**Deut. 15:7** “S'il y a chez toi quelque indigent d'entre tes frères, dans l'une de tes portes, au pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne, tu n'endurciras point ton cœur et tu ne fermeras point ta main devant ton frère indigent.”

Cela n'exclut pas une **sage réflexion** qui peut conduire à un **refus**, mais Jésus invite les croyants à juger les raisons de leur refus éventuel en le soumettant au **regard de Dieu**.

**Prov. 21-26** “Tout le jour le paresseux (le paresseux spirituel) éprouve des **désirs** ; mais le juste donne sans parcimonie.”

b) Cette attitude n'a rien à voir avec la charité exécutée **“par devoir”**, et encore moins avec ostentation, **“pour être vu”**.

Il est significatif que les versets 29 et 30 de Lc. 6, examinés ici, sont mentionnés au milieu d'un enseignement consacré à l'amour qui doit être mis en œuvre au milieu des méchants !